



Divorce : égalité homme femme

Par **dbathellier**, le **21/03/2010** à **19:41**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître la législation sur le traitement de l'infidélité de la femme par rapport à l'homme. Je m'explique.

Si une femme s'absente durant une nuit de son domicile en laissant deux enfants de 15 et 18 ans à la garde de son mari, et si son mari fait de même une autre nuit ; la femme a-t-elle plus de tort que son mari vis à vis de la loi lors de la demande de divorce ?

Bien cordialement

Par **Patricia**, le **21/03/2010** à **19:52**

Bonsoir,

Non.

Si infidélité et/ou abandon de domicile conjugal, hommes comme femmes ont les mêmes torts, mêmes reproches.

Pas de favoritisme. Tout le monde est sur le même pied d'égalité. !!!